



**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU
Séance du 05 février 2021**

153, Rue Charles Nodier
39570 QUINTIGNY
Tél : 03.84.85.06.98
Mail : mairie.quintigny@orange.fr

Présents :

Mmes Lydia LINARES, Marie-France NICOLAS, Lory PRIN, Cécile DENISET et Nathalie FORTIN.
Mrs Jean-Paul MARTIN, Frédéric LAMY, Rodolphe CAGNE, Mathieu GELHAYE et Jean-Bertrand BLANCHON.

Absents excusés : Mr Fabrice HENRY, pouvoir donné à Mme Cécile DENISET.

Absents :

Secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal.

Mme Nathalie FORTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

Modification ordre du jour réunion :

Mr le Maire demande la possibilité de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Délibération à prendre pour l'inscription de crédits en dépenses d'investissements avant le vote du budget 2021.
- Droit de préemption concernant la vente de la maison de Mr et Mme Pierre MARIE.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

APPROBATION :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil en date du 08 janvier 2021.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

POINT SUR LES DECISIONS DES PRECEDENTS CONSEILS MUNICIPAUX :

- Bulletin municipal :
De très bons retours sur ce dernier bulletin municipal.
Un grand merci à Mr Christophe Gilet pour cette nouvelle réalisation, à Mme Dominique Marie pour la rédaction de plusieurs articles ainsi qu'à tous les membres de la commission qui ont tous bien œuvrés.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0,00	19 595,30	43 345,20	0,00	43 345,20	19 595,30
Opérations de l'exercice	104 832,86	112 670,96	48 088,05	114 190,19	152 920,91	226 861,15
TOTAUX	104 832,86	132 266,26	91 433,25	114 190,19	196 266,11	246 456,45
Résultats de clôture	0,00	27 433,40	0,00	22 756,94	0,00	50 190,34
Intégration résultats CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	27 433,40	0,00	22 756,94	0,00	50 190,34
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	27 433,40	0,00	22 756,94	0,00	50 190,34

Mr le Maire se retire de la salle du conseil pour procéder au vote du compte administratif 2020.

VOTE : Pour 10 – Contre 0 – Abstention 0

COMPTE DE GESTION 2020 :

Il s'agit du même document que le compte administratif.

Ce dernier est généré par la commune, le compte de gestion par la perception.

VOTE : Pour 11- Contre 0 – Abstention 0

DÉLIBÉRATION POUR INSCRIPTION DE CRÉDITS EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS :

Vote pour autoriser Mr le Maire à valider les paiements en cours.

VOTE : Pour 11 – Contre 0 – Abstention 0

DROIT DE PRÉEMPTION :

La commune n'exercera pas son droit de préemption concernant la vente de la maison de Mr et Mme Pierre MARIE.

COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES :

- Le SIDEC a envoyé un devis pour l'aménagement derrière la mairie. Quelques précisions sont encore à demander. En attendant, nous allons, au plus vite demander les subventions auprès des instances existantes (DETR, Conseil Général...).

COMPTE-RENDUS DIVERSES REUNIONS :

- Conseil de l'école primaire :
État des lieux de cette nouvelle rentrée :
 - 58 élèves,
 - Climat très serein,
 - Les enfants sont très disciplinés vis-à-vis des mesures sanitaires en vigueur,
 - Alerte, la 3^{ème} classe sera de nouveau menacée dans deux ans.

QUESTIONS DIVERSES :

- Travaux en cours pour remplacer et raccorder la conduite d'eau, route de la Soulainne.
- La journée citoyenne, fixée au 24.04.2021 est maintenue à ce jour avec une vision claire des tâches à effectuer lors de ce rendez-vous annuel.
- Discussions sur les nouvelles indemnités des élus concernés.
- Mr le Maire a rendez-vous, le 18.02.2021, avec Mr Nicolas LAPORTE, à Bletterans pour la finalisation du budget 2021.

La séance est levée à 23 h 00.

Vu pour être affiché le 13 Février 2021, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités territoriales.

A Quintigny, le 13 février 2021

Sceau de la mairie



La secrétaire de séance
Nathalie FORTIN

Le Maire,
Jean-Paul MARTIN